



CENTRE GOUVERNEMENTAL  
DE CYBERDÉFENSE

## PE-02

Autorisations d'accès physique

Juill. 2026



## Sécurité physique des installations

*Physical and Environmental Protection*

## PE-02 – Autorisations d'accès physique (PaFF)

### Énoncés :

- a. Développer, approuver et tenir une liste des personnes disposant d'un accès autorisé à l'installation où se trouvent les systèmes
- b. Émettre des justificatifs d'identité pour autoriser l'accès à l'installation
- c. Passer en revue la liste d'accès qui fournit les détails quant aux personnes autorisées à accéder aux installations  
[\[Affectation : fréquence définie par l'organisation\]](#)
- d. Retirer les personnes de la liste d'accès aux installations lorsqu'un tel accès n'est plus nécessaire

**Responsable :** Aucun

### Discussion :

Les autorisations d'accès physique s'appliquent au personnel, aux visiteuses et aux visiteurs. Les personnes avec des justificatifs d'identité d'autorisation d'accès physique permanents ne sont pas considérées comme des visiteuses et visiteurs. Les justificatifs d'autorisation comprennent les laissez-passer, les cartes d'identité et les cartes à puce. Les organisations doivent déterminer la force des justificatifs d'autorisation nécessaires en fonction des lois, des décrets, des directives, de la réglementation, des politiques, des normes et des lignes directrices applicables. Il se peut que les autorisations d'accès physique ne soient pas nécessaires pour accéder à certaines zones dans les installations qui sont désignées comme zones d'accès public.